

PRIX D'ARCHITECTURE 2016

MODERNITÉ & MÉMOIRE

DOSSIER DE
CANDIDATURE



RÈGLEMENT

■ Article 1 | Organisation

Le **prix d'architecture du Languedoc Roussillon** est organisé chaque année, par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Languedoc Roussillon (CROA LR).

La remise des prix s'effectuera lors de la journée des Rencontres de l'Architecture qui aura lieu :
le vendredi 20 Mai 2016, au Château de Pennautier à Carcassonne.

■ Article 2 | Objectif

L'objectif du **Prix d'Architecture** est de mieux faire connaître la qualité des réalisations architecturales sur notre territoire. Ce prix permet de favoriser la communication de projets contemporains auprès de tous les confrères de la région et du grand public. Il fait l'objet d'un livre, constituant ainsi un témoignage de **notre diversité et richesse architecturales régionales.**

■ Article 3 | Thème

Depuis deux ans, l'**Architecture pour Tous** a constitué le fil directeur de nos Rencontres, cette année le thème du Prix d'Architecture 2016 devient « **Modernité & Mémoire** ». La modernité, ne se substitue, pas ici, à l'architecture modeste, mais en assure sa complémentarité et sa continuité.

La ville se bâtit sur la ville. Il n'existe plus de territoire urbain ou rural vierge et chaque intervention se pose sur, ou à côté de l'existant, constituant ainsi une succession de strates, plus ou moins homogènes, bousculant les usages et destinations initiales.

Intervenir dans un ensemble riche d'un passé architectural, c'est se confronter à l'histoire, à la mémoire collective, à l'évolution sociétale de la ville. Cela suppose une bonne connaissance de l'histoire des lieux, afin d'en préserver sa trace physique et son identité.

Au travers des réponses proposées par leurs projets présentés, le thème du Prix d'Architecture 2016 du CROA Languedoc Roussillon explorera, à la fois, **la confrontation et la complémentarité des architectures contemporaines avec de plus anciennes.**

Les réalisations présentées seront sélectionnées en fonction des réponses apportées à ces préoccupations :

- Comment un projet contemporain dialogue avec son contexte et/ou s'appuie sur l'histoire ?
- Comment la richesse patrimoniale d'un existant peut-elle influencer le projet ?
- Comment le projet dialogue-t-il avec le passé : mimétisme ou rupture, confrontation ou continuité, antagonisme ou complémentarité ?
- En quoi la dimension innovante d'un projet reste-t-elle compatible avec un contexte plus ancien ?
- Comment les changements d'usage dans l'existant contribuent-ils à une perception différente ?

Le ou les projets présentés devront être construits, sans limitation d'échelle ou de coût, et réalisés en Languedoc Roussillon.

■ Article 4 | Participation

Le prix d'architecture du Languedoc Roussillon 2016 est **ouvert à tous les architectes inscrits à l'Ordre des Architectes du Languedoc Roussillon**, à jour de leur cotisation ordinale et assurances, **à l'exclusion** :

- Des élus du CROA LR
- Des élus de la maison de l'Architecture LR
- Des membres du Jury
- De leur conjoint et associés

L'architecte devra être maître d'œuvre mandataire, ou co-traitant du projet.
Chaque architecte ne pourra présenter plus de deux projets.
L'architecte s'assurera de l'accord du maître d'ouvrage concerné.

■ Article 5 | Critères de sélection

Le jury est composé :

- Du président du jury : Hervé Beaudoin architecte
- Des membres élus au CROA LR présents le jour du jury
- Deux membres de la Maison de l'Architecture LR
- Du lauréat du Prix d'Architecture 2015 : l'agence Artelabo
- D'un représentant de la DRAC
- Du directeur de l'ENSAM

Les décisions du jury sont souveraines.

■ Article 7 | Calendrier

Le concours est lancé **le 18 janvier 2016**.

Les dossiers de participation complets doivent être reçus avant le 15 mars 2016, à l'Ordre des Architectes : Les Échelles de la Ville, 4^{ème} étage, place Paul Bec, 34 000 Montpellier.

Des questions complémentaires peuvent être posées par mail à l'Ordre des Architectes avant **le 1^{er} mars**. Les réponses seront adressées à tous les participants.

Personne à contacter pour tout renseignement :

Hugo Duval, Chargé de Communication et Formation
administrationlr@architectes.org
Tél : 04 67 22 47 13 | Fax : 04 67 22 45 32

Les délibérations du jury auront lieu au plus tard le vendredi **1^{er} avril 2016** à Montpellier.

RÈGLEMENT

■ Article 8 | Présentation des dossiers de candidature

Les dossiers seront remis sur CD Rom ou par mail (ou en zip par WeTransfer), à l'adresse suivante : administrationlr@architectes.org

Ils devront obligatoirement comprendre les 6 éléments suivants du présent règlement :

1/ **Deux descriptions** (textes, document Word) - Les deux versions sont à fournir.

Une description d'environ 3000 caractères (env. 450 mots)

Une version abrégée de la description de 1500 caractères maximum

Ces descriptions tiendront compte des problématiques suivantes :

Intentions, insertion, système constructif, matériaux, contraintes particulières, performances énergétiques, etc.

Compte tenu du thème de cette année, la présentation du projet insistera sur le ou les points suivants :

Comment un projet contemporain dialogue avec son contexte et/ou s'appuie sur l'histoire ?

Comment la richesse patrimoniale d'un existant peut-elle influencer le projet ?

Comment le projet dialogue-t-il avec le passé : mimétisme ou rupture, confrontation ou continuité, antagonisme ou complémentarité ?

En quoi la dimension innovante d'un projet reste t-elle compatible avec un contexte plus ancien ?

Comment les changements d'usage dans l'existant contribuent-ils à une perception différente ?

2/ **Plan(s)**

Sous format vectorisé et simplifié (Illustrator ou PDF)

3/ **Images**

6 à 12 images HD, en privilégiant le format paysage

Chaque fichier doit être nommé de la façon suivante : **nomdelagence_titreprojet_01.jpeg** (02, 03, etc.)

Caractéristiques des images : JPEG ou TIFF / 300dpi / 40x30cm

Fournir la liste des copyright pour chaque image (document Word)

4/ **Fiche technique** complétée (en annexe)

5/ **Fiche d'identification** complétée (en annexe)

6/ **Fiche d'autorisation** complétée (en annexe)

■ Article 9 | Valorisation des projets lauréats

Les projets lauréats et ceux des 20 finalistes seront présentés dans un livre, diffusé le plus largement possible auprès des architectes inscrits à l'Ordre du Languedoc Roussillon, des élus régionaux, de la presse et du grand public.

Ils feront l'objet d'une **exposition itinérante** qui sera inaugurée aux Rencontres de l'Architecture 2016, à Carcassonne, le 20 mai.

Les images des réalisations des lauréats et finalistes pourront être utilisées pour tous support de communication que les organisateurs jugeront appropriés.

Les plans et photos soumis au Prix d'Architecture seront libres de droit.

Les dossiers de participation deviennent propriété pleine et entière de l'organisateur.

Les projets lauréats et finalistes seront présentés sur le site archicontemporain.org.

■ Article 10 | Remise des prix

Les noms du lauréat et des mentionnés seront dévoilés lors de la journée des Rencontres de l'Architecture en Languedoc Roussillon, organisée par l'Ordre Régional des Architectes.

Les finalistes du Prix d'Architecture s'engagent à être présents lors de cette manifestation qui se déroulera le vendredi 20 mai 2016, au Château du Pennautier à Carcassonne.

Je soussigné, _____, agissant en tant que participant au Prix d'Architecture du Languedoc Roussillon, organisée par l'Ordre Régional des Architectes du LR, reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Accepté le _____

Signature et cachet

- ARCHITECTE
- NOM DE LA RÉALISATION

LICENCE DE DROIT D'AUTEUR SUR LES PHOTOGRAPHIES ET LES PLANS

Je, soussigné _____ agissant en tant que participant au Prix d'architecture du Languedoc-Roussillon édition 2016, organisé par l'Ordre des Architectes Languedoc-Roussillon,

1. Certifie que les photos utilisées sont libres de droits. Je m'engage à fournir plans et photos en haute résolution à l'organisateur si mon projet est sélectionné parmi les finalistes, auquel cas, je préciserai les crédits à indiquer pour chaque plan et photo.

2. Donne licence exclusive à l'Ordre des Architectes Languedoc-Roussillon sur l'ensemble des photographies et plans, et donc sur les réalisations photographiées :

d'utiliser, reproduire, éditer et représenter les photographies ou plans, sur tout support écrit, électronique, audiovisuel, connu ou inconnu de l'Ordre des Architectes Languedoc-Roussillon dans le cadre de ses activités, en lien ou non avec le Prix d'Architecture du Languedoc-Roussillon, par exemple dans le cadre d'expositions, de catalogues, d'affiches, des Rencontres de l'Architecture, de calendriers, de bulletins d'informations, de cartes de vœux, etc. en autant que le nom de l'architecte soit mentionné ;

et de faire publier les photographies dans les médias dans le cadre de la promotion de l'architecture.

3. Reconnaiss qu'aucune redevance ni indemnité ne sera versée aux termes de cette licence.

4. Reconnaiss avoir pris connaissance du règlement et accepter l'ensemble de ces conditions.

5. Affirme (cocher la ou les cases correspondantes)

- être l'auteur des photographies et/ou plans listés et assure qu'ils ne sont en aucune manière protégés par un droit dont je ne sois détenteur.
- que le photographe, auteur des photographies listées, a donné son accord sur la licence et que celles-ci sont libres de droit.

6. Affirme que le maître d'ouvrage a donné son accord pour la participation de l'opération au Prix d'Architecture du Languedoc-Roussillon et à toute la communication qui pourra être diffusée autour de l'opération.

Fait à _____

le _____

Signature et tampon

■ INTITULÉ DE LA RÉALISATION

Si le maître d'ouvrage est privé, penser à préserver son anonymat s'il le souhaite.

■ PROGRAMME

■ LIEU

Adresse complète. Seule la commune et le département seront mentionnés si le projet est retenu.

■ MAÎTRE D'OUVRAGE

Nom et adresse complète, mais seul le nom apparaîtra dans les publications. Précisez si le nom doit rester privé.

■ MAÎTRE D'ŒUVRE

Préciser éventuellement si architectes mandataires, associés ou co-traitants. Nom complet et adresse.

■ AUTRES INTERVENANTS

Facultatif.

■ ANNÉE DE LIVRAISON

■ SURFACE

Hors œuvre nette.

■ COÛT TTC

De la construction, hors VRD et honoraires.

RAPPEL DATES IMPORTANTES

18 JANVIER 2016

OUVERTURE DU DÉPÔT DES CANDIDATURES

15 MARS 2016

CLÔTURE DES DÉPÔTS DE DOSSIER

1^{ER} AVRIL 2016

DÉLIBÉRATION DU JURY

20 MAI 2016

RENCONTRES DE L'ARCHITECTURE AU
CHÂTEAU DE PENNAUTIER À CARCASSONNE
REMISE DES PRIX

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Hugo Duval

Chargé de Communication & Formation

administrationlr@architectes.org

Tél : 04 67 22 47 13 | Fax : 04 67 22 45 32